

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262707-06 Du 27 juillet 2026 CHATS ERRANTS CAMPAGNE DE STÉRILISATION CONVENTION VETARZON
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	22.07.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.07.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : PITAVY A – MEY L (2)

Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

CHATS ERRANTS CAMPAGNE DE STÉRILISATION CONVENTION VETARZON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie est régulièrement interpellée sur des problématiques liées à la prolifération de chats errants. Il rappelle qu'il est de la compétence du maire de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Le cabinet vétérinaire VETARZON sis à Craponne-sur-Arzon propose un conventionnement avec les mairies pour des campagnes de stérilisation.

À charge pour la mairie de procéder ou de faire procéder à la capture des chats errants et de prendre en charge les frais de stérilisation :

- **Ovariectomie : 112 € TTC**
- **Castration : 81.40 € TTC**
- **Hystérectomie : 150 € TTC**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** de conventionner avec la clinique vétérinaire de Craponne-sur-Arzon VETARZON afin d'organiser des campagnes de stérilisation des chats errants.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forez, le mardi 28 juillet 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance